



DOCUMENT D'ORIENTATION 10^{ème} CONGRES UCR-CGT

LE SYNDICALISME RETRAITE, UNE FORCE D'AVENIR SOLIDAIRE UTILE

PREAMBULE

Le 10^{ème} congrès de l'UCR-CGT a été l'occasion de débattre et de prendre des décisions sur son activité pour les trois années à venir. Comme vous l'avez remarqué, ce dernier se tient tout juste un an après le 50^{ème} congrès de la CGT. Les adhérents retraités ont pu débattre, intervenir sur les thèmes abordés dans le document d'orientation et bien évidemment prendre part au vote des 3 résolutions : les responsabilités du syndicalisme aujourd'hui, nos ambitions revendicatives et une politique ambitieuse de syndicalisation.

Nous devons donc aborder les débats en prenant en compte les décisions prises par les syndicats lors de leur vote.

Notre UCR-CGT doit tenir sa place et toute sa place.

C'est pourquoi, notre document ne revient pas sur ces thèmes qui touchent l'ensemble du monde du travail, mais abordera plus précisément les sujets auxquels sont confrontés les retraités représentés par l'UCR-CGT.

L'UCR-CGT s'inscrit dans un esprit de conquête que ses militants, ses adhérents doivent insuffler pour ouvrir une nouvelle période de progrès social dans le cadre d'un rapport de forces plus favorable.

Il s'agit de s'appuyer sur nos repères revendicatifs qui donnent le cap et nous indiquent les objectifs à atteindre pour proposer, impulser, mobiliser, construire.

Les retraités sont concernés directement par les attaques gouvernementales et patronales contre le montant de leur retraite qui conditionne leur niveau de vie, et tous leurs besoins quotidiens : services publics, santé, transports, logements adaptés, droit à la sécurité, services de proximité, accès aux loisirs et à la culture, lien social et prise en compte des fragilités engendrées par le vieillissement.

Ils le sont également par tout ce qui touche leur environnement social comme les salaires, l'emploi, le chômage, l'éducation, la défense des avancées sociales, et d'une façon générale, des effets néfastes des politiques libérales, racistes et xénophobes qui frappent la société. Le dépassement de cette situation pose la question d'une autre répartition des richesses produites.

Le retraité a un vécu, une histoire, des engagements présents et passés. Cela donne aux luttes revendicatives non seulement la dimension sociale de satisfaction de ses besoins, mais aussi la vertu et les valeurs de solidarité, de justice, d'égalité. Il est, comme l'ensemble des salariés, au centre du conflit d'intérêts majeur entre le capital et le travail ; c'est l'essence de la lutte de classes.

L'évolution démographique fait que les retraités sont de plus en plus nombreux dans la société. (Plus de 16 millions de plus de 60 ans, soit 23,8 % de la population). Leurs besoins, leurs revendications sont divers au regard de leur âge, de leurs ressources, de leur état de santé et de leur espérance de vie. Cela impose à la CGT de militer pour la construction d'une société pour tous les âges et de faire connaître à tous les salariés en activité l'importance de la continuité revendicative lors du passage à la retraite. Construire une société de tous les âges impose une CGT de tous les âges. Il est nécessaire de revisiter la place et les rapports du syndicalisme spécifique retraité dans la CGT. De toute évidence, les questions de la continuité syndicale et du renforcement sont devenues primordiales et même vitales pour notre syndicalisme. Cela impose aussi aux retraités CGT la poursuite de la lutte pour la transformation de la société, pour la Paix et le désarmement. Les trois chapitres du document d'orientation et les résolutions qui en découlent doivent nous guider pour un syndicalisme retraité, solidaire, utile, d'avenir :

- **Chapitre 1** : Une société pour tous les âges, pour un XXIème siècle de progrès social.
- **Chapitre 2** : Le syndicalisme spécifique dont les retraités ont besoin.
- **Chapitre 3** : Besoin d'une force sociale de lutte.

CHAPITRE 1 :

UNE SOCIETE POUR TOUS LES AGES, POUR UN XXI^E SIECLE DE PROGRES SOCIAL.

1.1. Une avancée sociale confisquée :

Lors de notre dernier congrès, nous affirmions que vieillir au XXI^{ème} siècle constituait une nouvelle donne et une chance pour la société.

Grâce aux luttes, aux progrès techniques, à l'augmentation du niveau des qualifications, à la productivité du travail, un départ en retraite à 60 ans pour tous et avant pour les travaux pénibles, est possible.

L'allongement de la durée de vie lié aux progrès de l'hygiène, de la médecine, à l'amélioration des conditions de travail et de vie, bien qu'inégale, est un acquis. Cela permet d'envisager une troisième partie de la vie libérée des contraintes de l'emploi salarié. Plus de 20 ans de vie en retraite permet une avancée en âge réussie pour le plus grand nombre.

Le XXI^{ème} siècle s'ouvrait sur cette possibilité inédite d'une troisième partie de la vie plus libre, permettant l'épanouissement de chacun dans des activités choisies, une vie sociale riche et l'exercice plein et entier de la citoyenneté.

Une réelle avancée sociale était devenue possible.

C'est cela qui est remis en cause et qu'il nous faut regagner par nos luttes.

1.2. Une intense bataille d'idées :

1.2.1. D'après débats

Au lieu de centrer l'économie sur la réponse aux besoins humains, tout est fait pour imposer un rendement maximum du capital. Ainsi, les 500 plus grandes fortunes professionnelles françaises ont engrangé 25% de profits supplémentaires en 2012 alors que la part des salaires dans les richesses créées continue de baisser.

La financiarisation de l'économie qui impose d'énormes rendements pour les actionnaires confisque tout progrès social et engendre des régressions sociales.

1.2.2. Toute la communication gouvernementale et patronale justifie la régression sociale

Ainsi, l'allongement de la durée de vie, la longévité, font l'objet d'après débats. Si la question est abordée comme une opportunité par quelques uns, elle fait l'objet d'une intense bataille idéologique pour d'autres, avec des objectifs précis :

- Lier allongement de la durée de vie et allongement du temps de travail.
- Démanteler la Sécurité sociale, en transférant sur la fiscalité et l'impôt une part grandissante de son financement, et en ayant recours aux assurances privées dans la couverture des risques, par exemple la perte d'autonomie.
- Déconnecter le niveau des retraites du salaire d'activité et subordonner leur montant aux aléas financiers des caisses, lesquelles subissent de plein fouet la baisse des cotisations du fait du chômage de masse, des bas salaires, de la précarité, du travail non déclaré, et des exonérations diverses consenties au patronat.
- Imposer des modes de vie censés prévenir le «mauvais vieillissement» y compris en travaillant plus longtemps. L'injonction du "bien vieillir" afin de ne pas coûter trop cher à la société pèse sur les politiques de prévention, de santé, d'action sociale.

- Une grande partie des médias, et notamment la télévision, tient une place importante pour justifier la régression sociale. Le développement de la société de communication n'a pas permis l'émergence des débats de fond ou contradictoires. Nous assistons au déferlement d'une pensée unique tendant à isoler et culpabiliser le retraité.

1.2.3. Vie nouvelle au cœur de cette bataille d'idées

Regagner le droit de commencer une troisième partie de vie riche de potentialités au plus tard à 60 suppose de mener avec force la bataille des idées. S'opposer à tous ceux qui affirment qu'avoir droit à une troisième partie de la vie libérée des contraintes du travail salarié serait mauvais pour la santé et économiquement impensable, devient une priorité.

Vie nouvelle, premier magazine syndical des retraités, est un outil privilégié pour mener la bataille des idées à la hauteur des attaques et des enjeux.

Dans ce contexte, une large diffusion auprès des syndiqués et des retraités est indispensable.

Nous devons progresser en ce sens afin de permettre à tous d'être acteurs dans la bataille d'idées en cours.

1.3. Gagner deux ans d'espérance de vie, en bonne santé et sans incapacités d'ici 2020.

C'est l'objectif fixé par l'Union Européenne et on ne peut qu'y souscrire.

C'est malheureusement une tendance inverse que l'on constate.

L'espérance de vie sans incapacités marque un coup d'arrêt, voire recule en France.

L'accès aux soins se dégrade, de plus, les réformes successives, repoussant l'âge de départ en retraite, accentuent la baisse de l'espérance de vie en bonne santé.

C'est particulièrement vrai pour les femmes, pour les personnes en bas de l'échelle sociale, pour les ouvriers et employés. Troubles musculo-squelettiques, maladies cardiovasculaires, affections respiratoires, cancers, anxiété et dépression sont les principales causes d'incapacités.

De nombreux spécialistes affirment que la prévention est un enjeu majeur pour permettre de vieillir dans de bonnes conditions. Malheureusement, la prévention au travail, le suivi post professionnel, l'accès aux soins pour tous, sont assez peu évoqués. Par contre, toute une conception de la prévention se développe, visant à permettre au plus grand nombre de vieillir sans coûter trop cher à la société. Cette approche allant jusqu'à l'injonction du «bien vieillir», rend chaque individu responsable de son état sans prendre en compte les déterminants externes : pollutions, conditions de travail, moyens pour vivre, produits plus ou moins toxiques mis sur le marché....

Au lieu de faire du «bien vieillir» un enjeu collectif de société lié au niveau des retraites et aux politiques publiques, les décisions économiques et sociales prises ces dernières années transfèrent sur l'individu toute la responsabilité et culpabilisent ceux qui dérogent aux "bonnes pratiques". Ainsi, elles rendent coupables les individus, et plus particulièrement les plus âgés et les plus vulnérables, des problèmes de santé qu'ils rencontrent et des effets économiques que cela induit. Cette tendance à la culpabilisation marque les politiques de prévention, de santé, d'action sociale. Si tout n'est pas à rejeter, force est de constater que cette politique ne peut améliorer l'espérance de vie sans incapacités. Avant d'être un problème individuel, le «bien vieillir» est un enjeu collectif.

Vivre, c'est vieillir, et « bien vieillir », c'est tout simplement vivre, certes parfois avec des maladies, des handicaps et ce, quel que soit l'âge. Compenser ces handicaps, cette perte d'autonomie par des politiques publiques adaptées permet de vivre et de vieillir « bien ». C'est du rôle de la Sécurité sociale, de la politique d'aménagement du territoire, des politiques de l'habitat, des transports, de la culture, du sport et des loisirs.

Relever le défi d'une augmentation de l'espérance de vie sans incapacités :

- C'est lutter pour permettre à chacun de vivre dignement, tant de son travail que de sa retraite, d'accéder à des services publics de qualité, c'est intervenir en proximité pour un aménagement du territoire répondant aux besoins de tous, prenant notamment en compte l'allongement de la durée de vie.
- C'est lutter pour le maintien des personnes âgées à domicile le plus longtemps possible, pour l'accueil de toutes celles qui le souhaitent dans des structures donnant toutes garanties d'une vie digne, dans des conditions tarifaires accessibles à toutes.
- C'est intervenir pour que les nouvelles technologies, ce que certains appellent la «silver économie» (technologies innovantes en direction des personnes âgées) répondent aux besoins des usagers, respectent leur autonomie et les règles éthiques. Une étude est en cours avec l'IRES afin de nous aider à mieux cerner les enjeux.
- C'est regagner notre protection sociale solidaire : depuis 1991, la part des cotisations dans le financement de la Sécurité sociale est tombée de 86,8 % à environ 67 %.
- Il nous faut regagner un financement à partir des cotisations sociales et des richesses créées dans les entreprises. Il nous faut regagner un financement de la branche Famille à partir des cotisations des employeurs.
- Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement doit intégrer les mesures de financement nécessaires pour couvrir les besoins de plus en plus importants. Il faut instaurer un droit universel de compensation à la perte d'autonomie, dans le cadre de la solidarité nationale, intégrée dans la branche maladie.
- C'est imposer que la Sécurité sociale reste l'organisme qui prend en charge les dépenses de santé, de famille, de retraite, de handicap, de perte d'autonomie. La protection sociale complémentaire doit viser à améliorer la couverture des besoins de santé des assurés sociaux. Elle n'a pas vocation à s'y substituer en compensant le désengagement de la Sécurité sociale. Elle ne doit pas relever du secteur marchand à but lucratif. Les dépassements d'honoraires et les franchises doivent être supprimés immédiatement.
- C'est intervenir pour une société solidaire, une protection sociale solidaire dans la conception et le prolongement des propositions du Conseil National de la Résistance, où chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins. Alors que le XIXème siècle fut le siècle de la charité et de l'assistanat, le XXème a construit la solidarité... Le XXIème nous ramène en arrière en détricotant la solidarité et en compensant par un retour à l'assistanat, un recours excessif au bénévolat et à la bonne volonté citoyenne. C'est tout l'enjeu de nos luttes.

1.4. Le pouvoir d'achat des retraité-e-s : un enjeu majeur.

Pour vivre pleinement la troisième partie de la vie que nous revendiquons, il est indispensable :

- De percevoir une retraite, une pension de réversion, permettant de vivre dignement.
- D'avoir les moyens de se loger, d'accéder à l'énergie, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de se nourrir bien, de se déplacer avec des moyens de transports adaptés et accessibles financièrement, de se soigner, d'avoir accès à la culture et aux loisirs, c'est la première prévention contre le «mauvais vieillissement».

Non seulement les retraités ne sont pas les privilégiés que certains montrent du doigt, mais leur pouvoir d'achat ne cesse de baisser. Plus de 20% de perte depuis 1993, conséquences des réformes et des désindexations successives des retraites et retraites complémentaires. En outre, la revalorisation des retraites et pensions est sans cesse repoussée, de janvier à avril, puis d'avril à octobre. De plus en plus de retraités sont contraints de trouver des emplois pour améliorer leurs pensions. Aujourd'hui, la pension médiane se situe autour de 1 100 euros/mois, et va continuer de baisser avec les réformes successives des retraites, si le rapport de forces n'inverse pas la situation. Ainsi, dans les prochaines années plus de 50% des retraités seraient pauvres au sens de l'INSEE. Les femmes retraitées, les veuves, sont les plus pénalisées.

Depuis plusieurs années, on assiste à des mesures fiscales qui ne font qu'amplifier la détérioration du pouvoir d'achat des retraités. De nombreux citoyens qui n'étaient pas imposables payent ou vont payer des impôts sur le revenu. Ces nouveaux contribuables se voient appliquer une double peine puisqu'ils perdent le bénéfice de diverses exonérations fiscales ou sociales.

Gel du barème de l'impôt sur les revenus, suppression de la demi-part pour les veufs, veuves et divorcés, 0,3% pour financer l'aide à l'autonomie prélevé sur les pensions, report de la revalorisation des pensions, baisse de la rémunération du livret A, hausse de la TVA, fiscalisation de la majoration "enfants", etc... Le pouvoir d'achat des retraités est attaqué de toutes parts.

Élément aggravant, l'accès à des services publics de qualité se dégrade ainsi que l'accès à des services de qualité d'aide à la personne.

Nos campagnes pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités menées en 2013 et 2014 ont permis des débats et des initiatives d'actions. Il reste beaucoup à faire pour que les luttes des retraités se hissent à la hauteur des enjeux.

RESOLUTION:

1.5. Le congrès décide :

- De tout mettre en œuvre pour reconquérir le droit à une 3ème partie de la vie vraiment libérée des contraintes du travail salarié au plus tard à 60 ans, avec des moyens permettant de vivre dans des conditions dignes, en portant le minimum des retraites et pensions au niveau du SMIC revendiqué par la CGT.
- De poursuivre l'objectif de gagner sur l'espérance de vie sans incapacités et d'en faire un enjeu collectif touchant à l'organisation de la société.
- De poursuivre et d'amplifier l'activité revendicative sur :
 - Le pouvoir d'achat et évolution de nos repères revendicatifs
 - Les revendications communes aux actifs et aux retraités dans la Confédération, avec, notamment, la campagne sur le coût du capital
 - La prise en compte de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale et les politiques publiques, la création d'un grand service public d'aide à l'autonomie
 - L'amélioration de la situation des femmes retraitées et des veuves, et de leurs conditions d'existence en lien avec la commission "femmes mixité" de la confédération.
- De mieux utiliser Vie nouvelle dans la bataille des idées : Vie nouvelle, outil privilégié pour mener la bataille des idées, apporte l'éclairage nécessaire pour mieux prendre conscience des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Il participe à la construction du rapport de forces nécessaire pour que la retraite, l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé soient un véritable progrès social pour toutes et tous.

CHAPITRE 2 :

LE SYNDICALISME SPECIFIQUE DONT LES RETRAITES - ES ONT BESOIN.

2.1. D'hier à aujourd'hui

La première conférence nationale des retraités a eu lieu le 9 mai 1969. Le 37^{ème} congrès de la CGT à Vitry approuve et ratifie les travaux de la conférence. Il faudra cinq conférences nationales pour qu'en 1982 se tienne enfin le 1^{er} congrès de l'UCR-CGT.

Près de 45 années se sont écoulées, qui ont été marquées par des évolutions importantes de la société, de l'organisation de l'appareil productif, de la vie sociale, économique et politique. Le syndicalisme des retraités a suivi ces évolutions afin de mieux répondre aux besoins qui s'exprimaient mais il reste encore beaucoup de chemin à faire pour répondre à tous les enjeux qui lui sont posés.

2.2. La «révolution démographique», bouleversement majeur

La «révolution démographique» que nos précédents congrès ont analysée avec justesse, marque profondément notre société, qui doit prendre en compte cette nouvelle réalité.

L'allongement de la durée de vie et les conditions nouvelles de la vie à la retraite, la reconnaissance de la place des retraités dans la société et des besoins nouveaux des générations les plus âgées, interrogent le mouvement syndical sur son champ d'intervention, aujourd'hui encore essentiellement axé sur les revendications liées au travail.

A la création de notre UCR-CGT, l'espérance moyenne d'années de retraite était de douze. La retraite était à 65 ans et il n'y avait qu'une génération de retraités. La vie de retraités n'était pour le plus grand nombre qu'une période de repos après des années de labeur et n'entraînait pas de grands projets de vie.

Aujourd'hui, conséquence des progrès de la médecine et des technologies médicales, de l'amélioration des conditions de vie et de travail, fruit des luttes, les retraités peuvent espérer vivre en moyenne 22,5 ans en retraite et souvent en bonne condition physique. (Sources INSEE et COR). Même si certains pays marquent une pause ou un léger recul sur l'allongement de la durée de vie en bonne santé, rien ne modifie fondamentalement notre regard sur l'évolution démographique.

Cette perspective de vie de deux ou trois décennies crée des besoins nouveaux qui vont évoluer avec l'âge.

2.3. Concevoir une autre approche du syndicalisme retraité

Construire une société pour tous les âges, c'est concevoir une intervention syndicale qui s'étende à toutes les composantes du salariat mais aussi à l'ensemble de la population retraitée qui est, dans son immense majorité, anciennement salariée et dont l'avenir est très fortement interdépendant de celui des actifs qui sont aussi de futurs retraités.

Cela a conduit à concevoir une autre approche du syndicalisme des retraités, bien en phase avec celui des actifs, mais qui ne peut plus être seulement un syndicalisme de fidélité et de force d'appoint.

Il s'est enrichi d'une démarche revendicative spécifique et diversifiée, alliant individu et collectif, professionnel et interprofessionnel, prenant en compte les intérêts de tous les retraités.

Ces évolutions réelles de nos réflexions exprimées dans nos instances, ne se sont pas encore suffisamment traduites dans notre activité. Nous avons encore besoin de réfléchir aux transformations à opérer pour parvenir à cette activité syndicale dont nous traçons les contours dans nos congrès et surtout la mettre en œuvre.

Notre syndicalisme reste largement méconnu des retraités et de la population, il nous faut le rendre visible et montrer toute sa pertinence pour que ceux à qui il s'adresse se tournent vers lui. Cela commence sur le lieu de travail, en direction des futurs retraités.

Pour cela, depuis deux congrès, nous débattons du besoin d'une activité de proximité sur les territoires qui peuvent être la collectivité territoriale comme la commune, le département, la région. Le territoire peut être aussi un lieu intercommunal comme la communauté de communes, l'agglomération, la métropole. Ce peut être aussi une rue, une cité, un quartier ou un bassin de vie.

Les moyens pour mener cette activité sont multiples : cahiers de doléances, de vie, et de revendications, pétitions, élaboration d'un projet pour des problèmes plus complexes et plus techniques.

Comment imaginer un syndicalisme immobile dans une société en forte transformation ? Il faut être plus ambitieux, pour nous doter d'outils et de mode de vie renouvelés, pour construire cette société et cette CGT pour tous les âges que nous revendiquons.

2.4. Trouver rapidement les réponses.

Le syndicalisme des retraités n'est pas le seul à avoir dû s'adapter aux évolutions de la société. Avec les lois de décentralisation, formation professionnelle, transports, action sociale, perte d'autonomie, développement économique... relèvent, désormais, de nouvelles compétences des collectivités territoriales, avec des moyens financiers remis en cause.

Tout naturellement la CGT a répondu à ces évolutions en optant pour une démarche syndicale en territoires et en décidant d'investir les lieux de dialogue social territorial. C'est une démarche identique qui s'impose aux retraités, notamment au sein des Coderpa.

Pourquoi donc le syndicalisme retraité serait-il voué à ne s'occuper que des questions nationales et générales ?

Evolution de leur habitat, transports, services de proximité, action sociale, aide à l'autonomie, sports, culture, loisirs : tout cela concerne les retraités.

Porter des revendications adaptées aux besoins d'une population retraitée très diversifiée suppose de déployer un syndicalisme proche des intéressés et en même temps porteur d'enjeux sociétaux.

Les revendications du pouvoir d'achat et du montant des pensions restent essentielles et incontournables. Avec elles, notre syndicalisme, en élargissant son champ d'intervention revendicatif, doit également appréhender tout ce qui fait la vie du retraité dans la société.

Dans les entreprises et dans les professions demeurent des revendications spécifiques aux retraités, solidaires et convergentes entre actifs et retraités. Sur les lieux de vie, dans les territoires, naissent des revendications, conséquences des choix

économiques et politiques locaux, régionaux, nationaux ou européens. Le syndicalisme spécifique retraité doit porter les deux dimensions, professionnelle et territoriale.

2.5. Etre organisé pour agir en proximité

Les difficultés rencontrées par le mouvement syndical sont, entre autres, l'isolement et le repli de bon nombre de retraités. Le déploiement de notre activité sur les lieux de vie, entraîne naturellement la mise en place d'une organisation adaptée, mais nous sommes encore loin d'une généralisation de la démarche.

2.6. Mener une activité syndicale qui corresponde à la vie des retraités-es

Ne faut-il pas intégrer davantage les questions d'accès aux sports, aux loisirs et à la culture dans la vie des sections ? Partout où nous le pouvons, les retraités doivent bénéficier des activités des comités d'entreprise et organismes équivalents. Pour l'ensemble des sections, la place de LSR est très importante et mérite d'être plus largement associé à leur activité.

2.7. Aller plus vite ! Répondre aux attentes des retraités-es.

Nous ne pouvons plus prendre de retard. Nous perdons trop de batailles sociales. Il est de notre responsabilité collective, à partir de notre histoire et de notre organisation, de nous ouvrir à des solutions pour construire un syndicalisme plus attractif, plus puissant et plus efficace en nous organisant là où vivent les retraités, en inventant, si nécessaire, l'organisation la mieux adaptée à nos ambitions.

Il n'est nul besoin d'opposer organisation professionnelle ou territoriale pour esquisser des évolutions.

Il faut, par contre, veiller à ce que tous les adhérents, qui sont d'abord ceux de la CGT, soient informés et invités à toutes les initiatives syndicales impulsées sur leurs lieux de vie et de travail.

Si les structures ne font pas l'activité, elles doivent aider à sa mise en œuvre. Elles sont nos outils pour impulser, coordonner, aider à la syndicalisation, gérer, communiquer ...

Tout doit être fait pour affilier tous les retraités syndiqués à l'UCR-CGT afin de leur permettre de mener l'activité spécifique dont ils ont besoin et dont toute la CGT a besoin. Encore trop (12 000) restent rattachés à leur syndicat comme syndiqués actifs.

- Pour cela, il est nécessaire de mettre rapidement en place des modes de fonctionnement et d'organisation permettant de réunir tous les syndiqués d'un même lieu de vie.
- Cette démarche doit conduire les sections professionnelles et multi professionnelles, les USR et les UFR à mieux travailler ensemble de façon complémentaire sur les questions de proximité.

Le syndicalisme qui sera capable de mener dans une même et seule démarche enjeux de proximité et enjeux de société aura de l'avenir.

2.8. Pour un syndicalisme reconnu et respecté

Gagner la légitimité du syndicalisme retraité, convaincre de son utilité, donner envie aux retraités de nous rejoindre ne pourra se faire que si, immergés dans la population retraitée, nous devenons la référence incontournable pour la défense de leurs revendications.

Les lieux de vie doivent devenir des endroits où se construisent et s'élaborent les revendications territoriales spécifiques aux retraités. Il faut pour cela organiser et simplifier l'accueil de nouvelles et nouveaux adhérents retraités en expérimentant des organisations de retraités de proximité, en lien avec l'interprofessionnel, sans remettre en cause les structures professionnelles.

Sont mises en débat les propositions suivantes:

- 1. Les sections professionnelles de retraités, quand elles existent, sont le lien social premier qui permet la continuité syndicale. Regroupées dans leurs UFR, elles informent et mobilisent leurs adhérents pour, entre autres, la défense des revendications spécifiques liées à l'entreprise et à la branche professionnelle.
- 2. Accueillir et regrouper sur les lieux de vie dans des sections de territoire les syndiqués retraités sans syndicat, éloignés de leur organisation d'origine ou isolés. Leur périmètre d'activité se fera en accord avec les USR. Les cotisations devront être acquittées aux UFR par l'intermédiaire du Cogétise.
- 3. Développer le travail ensemble dans la proximité entre toutes les structures professionnelles et territoriales de retraités en favorisant le regroupement de tous les syndiqués retraités afin de mener des campagnes revendicatives et de renforcement auprès des populations concernées.
- 4. Créer des Unions de sections locales de retraités (USLR) lorsqu'il y a besoin de pérenniser le travail entre structures dans un périmètre donné.
- 5. L'USR, dont le rôle est d'animer l'activité sur le département, a la responsabilité d'impulser la mise en place de ces structures de retraités en territoires, et d'en coordonner l'activité sur l'ensemble du département.

2.9. Les retraités-es- dans la société et dans la CGT : une force pour tous les âges.

Le caractère inédit de la présence massive des plus de 60 ans dans la société n'est pas la catastrophe annoncée par ceux qui prônent la récession sociale en désignant du doigt les coupables, les personnes âgées, dans le but de casser la cohésion sociale et les solidarités intergénérationnelles.

L'allongement de la durée de vie est une opportunité collective. En analyser les conséquences économiques et sociales, rechercher des solutions, ne peut se faire qu'en cohérence et solidarité avec les autres composantes du salariat.

Notre organisation au sein de la confédération est la meilleure garantie que nous avons pour mener un syndicalisme revendicatif intergénérationnel.

Si nous avons un travail particulier à fournir pour prendre en compte les intérêts des retraités, les liens avec les salariés en activité doivent se multiplier et s'améliorer dans une société où les oppositions entre catégories et l'individualisme dominant.

Protection sociale, santé, services publics, pouvoir d'achat, emplois, syndicalisation, les sujets ne manquent pas pour un travail commun entre actifs et retraités.

2.10. La place et le rôle des retraités-es dans la CGT.

Le 50^e congrès confédéral a adopté une résolution décidant de mettre en place un groupe de travail sur les règles de représentation des syndiqués retraités.

En retraçant l'histoire du syndicalisme retraité dans la CGT, nous avons souligné les évolutions nécessaires pour passer d'un syndicalisme retraité force d'appoint à un syndicalisme retraité plus spécifique, plus revendicatif, tout en restant solidaire.

Pour mener ce type de syndicalisme, nous avons décidé de nous doter de moyens financiers plus importants, en mettant en application le taux de cotisation à 1%, tel que décidé au 9^e Congrès. Ainsi, toutes les organisations de la CGT en profitent.

Tous ces progrès font penser aux syndiqués retraités que leur place et leur rôle dans la confédération doivent évoluer concrètement et statutairement.

Dans la société pour tous les âges que nous avons comme projet, nous souhaitons simplement que les retraités jouent tout leur rôle.

La CGT pour tous les âges que nous entendons promouvoir, nous la voulons intergénérationnelle. Les retraités doivent aussi pouvoir y jouer tout leur rôle.

Le moment est venu de mettre sur un même pied d'égalité les syndiqués actifs et les syndiqués retraités dans la CGT, notamment leur représentation : un syndiqué = une voix. C'est le mandat que le congrès donne à ses deux représentants siégeant au sein de la commission confédérale issue du 50^{ème} congrès, concernant la représentation des syndiqués retraités dans la CGT.

Cette réflexion du congrès a vocation à nourrir le travail de cette commission et à enrichir le débat nécessaire, dans la Confédération, entre actifs et retraités.

L'organisation n'est pas une fin en soi. C'est un outil dont on se dote à un moment donné pour mettre en œuvre des orientations.

Il serait exagéré de considérer qu'en matière de démocratie, nous avons tout pensé, imaginé, tout inventé. Les modes d'organisation et de représentation des syndiqués dans la CGT ont évolué en fonction des périodes et des enjeux.

Dans de nombreuses organisations de la CGT, existe déjà la règle d'une même représentation entre syndiqués actifs et retraités.

L'action des actifs ne peut être décidée par les retraités ou encore les postes de responsabilités ne peuvent être distribués relativement à l'essor d'une catégorie.

Mais ce qui est décrit comme risque pour la CGT le serait encore plus pour la nation toute entière. Pour autant, le citoyen retraité ne dispose pas d'une demi-voix lors des élections politiques.

Nous devons avancer pour une place juste et équilibrée des uns et des autres, à tous les niveaux de la CGT, qui ne lèse personne et qui enrichisse l'ensemble.

RESOLUTION:

2.11. Le congrès décide :

- D'amplifier notre démarche syndicale en territoires en mettant en œuvre nos propositions pour un syndicalisme reconnu et respecté.
- De favoriser toute initiative qui permettra aux sections professionnelles et territoriales de travailler ensemble.
- = D'encourager toute réflexion et innovation entre UFR et USR pour renforcer l'activité de proximité.
- = De créer des UFR là où elles s'avèrent nécessaires.
- = D'alimenter la réflexion confédérale pour aboutir au 51^e Congrès confédéral à la reconnaissance statutaire de l'égalité de représentation actifs et retraités.
- De proposer la tenue d'une conférence nationale confédérale ayant pour thème la place et le rôle des retraité-e-s dans la société et dans la CGT.
- De charger la future direction de l'UCR d'éditer un guide pratique pour nos sections, USR, USLR et UFR.
- De développer l'activité de LSR, d'animer en coopération des rencontres régulières USR, LSR, afin de développer l'association.

CHAPITRE 3 :

BESOIN D'UNE FORCE SOCIALE DE LUTTE

Le nombre de syndiqués ne peut être considéré comme une question à part du rapport de forces, il est constitutif de celui-ci. Le renforcement de l'UCR-CGT ne se résume pas à une affaire de statistiques, mais pose bien la question de la force syndicale qu'il faut pour contribuer au rapport de forces nécessaire afin de peser suffisamment dans la conquête du progrès social.

3.1. Syndicalisation

La syndicalisation des retraités subit une érosion constante depuis 20 ans. Nous rencontrons des difficultés sur l'adhésion et sur la continuité syndicale. Nous avons des responsabilités dans ce bilan.

Le syndicalisme retraité joue son avenir aujourd'hui.

Nos difficultés sont très liées à notre histoire, à celle de la CGT, à notre capacité aujourd'hui à pouvoir nous adresser à 16 millions de retraités afin d'assurer notre mission première de défense des intérêts des retraités et préretraités dans leur diversité et permettre la syndicalisation de chacun d'entre eux.

Pour l'heure, nous n'avons pas convaincu que nous étions ce syndicalisme-là, utile aux retraités dans leur masse. Dans la CGT, nous avons encore du mal à convaincre des enjeux d'une société pour tous les âges avec ce que cela implique.

Si nous avons bien du mal à mettre en œuvre les orientations de nos derniers congrès, cela ne veut pas dire que rien ne bouge, rien ne se fait. Pour preuve, les mobilisations de ces derniers mois, de ces dernières années, unitaires souvent, au niveau départemental ou national, avec des rassemblements de retraités qui se comptent parfois par milliers à Paris ou dans certaines villes et départements de province.

Mais très concrètement, qui avons-nous mobilisé, comment, combien et avec quels résultats? Combien de retraités inorganisés avons-nous rencontrés ? Avec combien avons-nous débattu ? A combien avons-nous fait signer une pétition ? Et combien avons-nous invités à s'engager ?

L'utilité du syndicalisme retraité ne se décrète pas. Il convient de le démontrer en direction prioritairement des populations que nous voulons mobiliser et organiser, en direction des décideurs et interlocuteurs institutionnels, en direction des médias. Efficace, visible, lisible, indispensable et incontournable, ces cinq mots résument notre démarche pour donner envie aux retraités de nous rejoindre et de s'y retrouver. La retraite est un nouveau moment de la vie, qui génère d'autres centres d'intérêts, d'autres revendications que celles que l'on porte lorsqu'on est en activité. Si on n'intègre pas cette réalité, on donne à voir un syndicalisme hors des réalités et il n'y a aucune chance que l'on modifie la tendance actuelle au recul de la syndicalisation.

Nous devons innover, inventer de nouvelles façons de travailler ensemble afin de permettre aux syndiqués de se retrouver régulièrement, d'échanger, d'élaborer les revendications, de rayonner autour d'eux.

Nous avons engagé un travail que nous voulons à juste titre « confédéraliser »: la continuité syndicale. C'est un enjeu majeur qui implique d'en faire l'affaire de toute la CGT.

Nous sommes aussi interpellés sur notre capacité à pouvoir accueillir les jeunes retraités, à nous renforcer par des adhésions nouvelles et en nombre en nous adressant à ceux qui ont été syndiqués et à ceux qui ne l'ont jamais été. Nous devons travailler à intégrer les 12 000 retraités toujours syndiqués chez les actifs. Le nombre de syndiqués sera déterminant construire des mobilisations « gagnantes ». Notre organisation ne peut avoir la prétention de connaître les préoccupations de tous les retraités tant ils sont divers. La vie après le travail, débarrassée des contraintes liées à celui-ci, n'est pas vécue de la même façon pour tous les retraités. Selon son état de santé, selon que l'on soit une femme ou un homme, selon que l'on vive seul ou en couple, selon que l'on ait ou pas des ascendants et/ou des descendants, que l'on vive en milieu urbain ou rural, selon le niveau de sa pension, les préoccupations de chacun d'entre nous peuvent être différentes. Mais sur un territoire donné, les retraités peuvent aussi avoir des revendications communes liées à de multiples causes. Pour connaître ces revendications, nous ne pouvons faire l'impasse d'aller à leur rencontre sur le terrain, de les rassembler, de débattre avec eux. Mais ceci ne s'improvise pas non plus. Il n'y a donc pas de réponses toutes faites pour le développement du syndicalisme retraité sur le territoire.

Faire connaître Vie nouvelle, le magazine de l'UCR-CGT, outil et atout essentiel dans la bataille de la syndicalisation. Repositionner le journal dans l'activité de l'UCR-CGT, redimensionner nos efforts de diffusion pour contribuer, participer à la création d'un rapport de forces lucide et efficace, être utiles au renforcement de notre organisation est aujourd'hui incontournable. Dans ce contexte, l'objectif de 1 adhérent = 1 abonné à Vie nouvelle doit être porté par l'ensemble des structures. Il est nécessaire de prendre toute mesure permettant d'atteindre rapidement l'objectif d'un Vie nouvelle pour chaque syndiqué en proposant notamment le 1€ par mois en plus de la cotisation.

RESOLUTION:

Le congrès décide :

- D'organiser une grande campagne nationale de syndicalisation des retraités avec les moyens adaptés.
- De mettre en place des plans de travail et de formation, en lien avec les syndicats d'actifs, pour organiser l'accueil des syndiqués qui partent à la retraite et assurer ainsi la continuité syndicale.
- De doter toutes nos organisations ou collectifs d'un ou plusieurs responsables à la vie syndicale pour animer la bataille du renforcement.
- De s'adresser aux retraités à partir des points de rencontre sur les lieux de vie pour leur proposer l'adhésion à la CGT et l'abonnement à Vie nouvelle.
- D'initier des débats dans chacune de nos structures syndicales pour faire partager au plus grand nombre la nécessité de faire progresser le nombre d'adhérents et le nombre d'abonnés à Vie nouvelle.
- De réunir annuellement les responsables à la vie syndicale et à la diffusion de Vie nouvelle des UFR et des USR.
- De mettre en place dans toutes nos USR ou UFR une formation des directions.

3.2. Rassemblement et Unité

Pour réellement changer la donne, il faut gagner l'implication et l'unité d'un nombre plus grand de retraités. La force de nos adversaires réside surtout dans l'éparpillement et dans la division des salariés, mais aussi des retraités. Pour modifier le rapport de forces, tout doit être mis en œuvre pour surmonter les différences, les divergences et pour combattre ces divisions qui sont un handicap considérable au rassemblement des salariés et des retraités et à l'efficacité des luttes.

L'unité ne va pas de soi. Les signatures par certaines organisations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI janvier 2013) (CFDT, CFTC et CFE/CGC), sur les retraites complémentaires (FO, CFTC et CFDT) ont porté un grave préjudice à l'unité syndicale. Le positionnement de certaines organisations syndicales tant sur la réforme des retraites que sur le Pacte de responsabilité ne favorise pas non plus la convergence d'action.

L'unité n'est pas si facile à réaliser, mais « *Pour être forts, il faut être unis* », la formule est connue et l'expérience confirme qu'elle est juste.

La recherche de l'unité des retraités et de leurs syndicats doit être permanente, ce n'est pas une considération tactique, c'est vital non seulement pour le syndicalisme retraité, mais pour les retraités eux-mêmes. Qu'ils soient syndiqués à la CGT ou dans d'autres organisations, ou non syndiqués comme la grande majorité d'entre eux, tous subissent les conséquences des politiques patronales et gouvernementales et ont les mêmes préoccupations.

L'unité syndicale n'a jamais signifié la paralysie ou la perte d'identité de la CGT. Au contraire, notre démarche unitaire doit se conjuguer avec une CGT plus forte pour réussir l'unité et le rassemblement. Face aux ambitions du grand patronat de faire baisser le niveau des pensions et de tenter d'opposer les salariés actifs et retraités, la CGT doit tout mettre en œuvre pour réaliser l'unité. Les revendications et leurs contenus sont les éléments moteurs du rassemblement.

RESOLUTION:

Le congrès décide :

- De poursuivre notre démarche unitaire, malgré les difficultés du moment.
- De travailler à construire partout des rassemblements les plus larges et les plus unitaires de retraités en s'appuyant sur toutes les forces disponibles pour de nouvelles conquêtes sociales sur la base des revendications élaborées par les retraités.

3.3. Rapport avec les organisations syndicales des Dom-Tom

La situation vécue par les retraités des territoires et départements d'outre-mer nous interpelle et ne peut nous laisser indifférents. En lien avec les accords confédéraux, un travail en commun est nécessaire afin que nous combattions ensemble la politique régressive envers les retraités en Outre-mer.

RESOLUTION:

Le congrès décide :

- De mettre en place, dans le respect des prérogatives de chacune de nos organisations, des échanges avec les organisations syndicales de retraités des Dom-Tom.

3.4. Rapport avec le monde associatif

L'ampleur de la bataille justifie la volonté de la CGT d'œuvrer au rassemblement au-delà du mouvement syndical. Il nous faut penser et consolider l'articulation avec ceux du monde associatif qui partagent certaines de nos valeurs et de nos revendications.

De nombreux retraités consacrent une partie de leur temps au mouvement associatif. Les associations sont diverses, certaines liées aux loisirs, d'autres portent sur des sujets de société, voire revendicatifs. Ces mêmes sujets peuvent être également travaillés par le syndicalisme.

Certaines associations produisent un travail de qualité. Elles peuvent être entendues ou représentées dans des instances de dialogue social. Elles font partie potentiellement de la force de rassemblement des retraités.

Nous rassembler avec elles permettrait d'avancer en qualité sur les contenus revendicatifs et en quantité dans les luttes sociales.

Il y a besoin de développer des liens nouveaux avec certaines associations.

RESOLUTION :

Le congrès décide :

- D'engager des contacts avec les associations qui peuvent converger avec nous dans certains domaines concernant la vie des retraités.
- D'avoir des échanges avec nos syndiqués, nos militants qui sont engagés dans le mouvement associatif.

3.5. Syndicalisme international et européen

La puissance du capitalisme financier, son organisation et ses alliés mettent en concurrence les peuples, les systèmes sociaux et productifs. Cela conduit à l'aggravation des inégalités sociales, à des exclusions, à remettre en cause les droits humains, à exacerber racisme, xénophobie, nationalisme et à favoriser les mouvements d'extrême droite, à détruire l'environnement, et provoque migrations et guerres.

Le mouvement syndical international doit s'employer à établir les rapports de forces pour infléchir ces logiques dévastatrices et conquérir le progrès social partout et pour tous.

La situation vécue par certains retraités qui sont retournés vivre dans leur pays après leur vie professionnelle, principalement en Afrique, ne peut nous laisser indifférents et nécessite des coopérations avec les organisations syndicales de ces pays. Pour être efficaces, il faut parvenir à organiser plus collectivement les millions de travailleurs et de retraités.

L'UCR-CGT agit dans ce sens dans la CGT pour faire prendre en compte dans les organisations internationales (CSI et CES) le syndicalisme spécifique retraité.

Dans l'Union européenne, sur 500 millions d'habitants, 17,5% ont plus de 60 ans. La situation des retraités n'est pas la même dans tous les pays européens, qui ont des systèmes sociaux très différents. **Toutefois, dans tous les pays, les retraités sont particulièrement malmenés.**

La crise, les plans d'austérité sont utilisés comme opportunité pour des révisions régressives des droits dans la totalité des pays européens. Les conséquences ont un impact plus grand pour les retraités que pour les autres catégories de la population. Il n'est qu'à voir les décisions les concernant en Grèce, en Irlande, au Portugal, en Espagne, en Grande-Bretagne ou en France, où le niveau des pensions peut être réduit dans des proportions importantes, où les âges de départ en retraite sont systématiquement retardés, où le droit à la santé est mis à mal, où le statut de retraité comme sa place dans la société sont remis en cause.

Au niveau européen, la situation des femmes retraitées doit retenir notre attention. En moyenne, l'écart de pensions femmes / hommes est deux fois plus élevé qu'entre salaire femmes/hommes, pourtant déjà très important. Il atteint 39 % en moyenne au niveau européen. L'écart est d'autant plus grand que les femmes ont eu une ou plusieurs interruptions de carrière pour élever leurs enfants ou ont travaillé à temps partiel pour concilier vie familiale et professionnelle. C'est dans les pays les plus riches que l'écart est le plus important ! 47 % pour le Luxembourg, 44 % pour l'Allemagne.

Il est temps que s'expriment encore plus fortement les convergences revendicatives avec les retraités et les salariés européens.

Toutefois, pour tendre vers cet objectif, nous devons prendre en compte la réalité du syndicalisme retraité en Europe. Tout d'abord, la CES est très partagée sur l'utilité du syndicalisme des retraités. Nombre de syndicats considèrent que les retraités n'ont rien à faire dans le syndicalisme. Certains les syndiquent, mais ne les organisent pas, tels les Allemands, d'autres les renvoient vers les associations comme les Scandinaves. Bien évidemment, ces approches se retrouvent également dans la Ferpa.

L'UCR-CGT a proposé à la Ferpa d'organiser, dans la CES, un débat sur la question du défi démographique et de l'importance pour les salariés de travailler avec les retraités. C'est une des clés pour l'efficacité du syndicalisme européen. La direction de l'UCR-CGT et un certain nombre de nos organisations, travaillent depuis des années avec nos homologues des pays de l'autre côté de la frontière sur des sujets qui nous sont communs. Nous avons besoin de lui donner une dimension nouvelle afin de franchir des pas qualitatifs dans la prise en compte de l'activité internationale par toutes nos organisations et dans nos rapports avec les syndicats européens. Il en va de même dans la construction de convergences revendicatives à l'échelle de l'Europe.

Les liens créés entre le Comité des femmes de la Ferpa et celui de la CES doivent permettre d'avoir une vue plus fine sur le lien entre la situation des femmes actives

et celle des retraitées en Europe, pour une traduction en revendications.

Le syndicalisme européen, pas plus qu'un autre, ne peut considérer que les salariés actifs, seuls, pourront modifier durablement les choix actuels. Les intérêts des salariés actifs et retraités sont indissociables.

Le dernier congrès de la Ferpa, en avril 2011, a adopté la proposition d'initiative citoyenne européenne (ICE) sur la prise en charge des soins de longue durée. Cette procédure, rappelons-le, a pour but de permettre l'adoption d'une loi au niveau européen sur la prise en charge publique de l'aide à l'autonomie. Nous devons nous saisir de cette opportunité pour gagner des droits sociaux nouveaux et permettre dans le même temps de démontrer l'utilité et le renforcement du syndicalisme européen.

La Commission Européenne a refusé de valider la proposition d'initiative citoyenne européenne (ICE). La Ferpa a décidé de continuer la bataille et de présenter un nouveau texte sur la base de la motivation de la Commission européenne et/ou un recours à la Cour de Justice Européenne.

RESOLUTION:

Le congrès décide :

- De donner une dimension nouvelle à notre activité internationale et dans nos rapports avec les syndicats européens, ainsi que dans la construction de convergences revendicatives à l'échelle de l'Europe et du monde.
- De mettre en œuvre ce qui est possible pour que la Commission européenne valide notre projet d'initiative citoyenne européenne (ICE).

Lexique :

CES : Confédération européenne des syndicats

Coderpa : Comité départemental des retraités et personnes âgées

COR : Conseil d'orientation des retraites

CSI : Confédération syndicale international

Ferpa : Fédération européenne des retraités et des personnes âgées

ICE : Initiative Citoyenne Européenne

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

IRES : Institut de recherches économiques et sociales

LSR : Loisirs et solidarité des retraités

UFR : Union fédérale des retraités

USR : Union syndicale des retraités